



69550

Téléphone : 04 74 89 30 24

Email : mairie@amplepuis.fr

Site : www.amplepuis.fr

MAIRIE D'AMPLEPUIS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DECEMBRE 2024
Extrait du registre des Délibérations
Délibération n°14

OBJET :

BUDGET PRINCIPAL – ADMISSIONS EN NON VALEUR

Le maire certifie sous sa responsabilité la caractère exécutoire de cet acte.

En exercice : 27
membres

Présent(s) : 18

Pouvoir(s) : 6

Absent(s) : 9

Délibération comportant

1 page(s),

0 annexe(s)

Réception en Préfecture le :

13/12/24

Publication le :

13/12/24

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le dix décembre deux mille vingt-quatre, 20h, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur René PONTET, maire.

Les membres présents en séance :

René PONTET, Simone GUEYDON, Thierry THOLIN, Peggy ROUGE-PIPEREAU, Henri BURNICHON, Lydie AUGAY, Jean-Marc GUILLOT, André DAMAIS, Jean-François TEIL, Christian LAFFAY, Corinne GELIN, Nathalie CHANFRAY, Sandrine DEVEAUX, Laurence PIERRAT, Angélique GONIN-CHARTIER, Alexis DEBORD, Daniel DUMONTET, Pascale CERNICCHIARO

Le ou les membre(s) ayant donné(s) un pouvoir : Eric LACROIX (à Thierry THOLIN), Jean-Pierre HERRADA (à Jean-François TEIL), Aurélie LEDIEU (à Angélique GONIN-CHARTIER), Emmanuel MAETZ (à Peggy ROUGE-PIPEREAU), Patricia BALMONT (à Daniel DUMONTET), Dimitri GIRARD (à Pascale CERNICCHIARO)

Le ou les membres absent(s) : Eric LACROIX, Jean-Pierre HERRADA, Aurélie LEDIEU, Emmanuel MAETZ, Rémi LABROSSE, Romain COLLIER, Patricia PIVOT, Patricia BALMONT, Dimitri GIRARD

Monsieur le Receveur Municipal nous transmet des états de produits irrécouvrables, et sollicite l'admission en non-valeur des titres correspondants :

- **Etat n°6997512032/2024**

Titres émis sur l'exercice comptable 2021 à 2024 (concernant majoritairement des factures de service périscolaire : poursuites restées sans effets ou facture inférieure au seuil des procédures de poursuite fixé à 15 €)

Soit à admettre en non-valeur : 357, 15 €

- **Etat n°7288141832/2024**

Titres émis sur l'exercice comptable 2016

Soit à admettre en non-valeur : 226.05 € (amende judiciaire suite à vol et dégradation buvette stade Malatray)

Après avis favorable de la Commission Finances-Affaires générales, le Conseil municipal se prononce sur l'admission en non-valeur de ces produits irrécouvrables sur le budget Principal sur l'exercice 2024 pour la somme totale de 583.20 € qui sera imputée au compte 6541 dudit budget.

Adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré par les membres présents qui lecture faite ont signé au registre des délibérations
Pour copie conforme.

Amplepuis, le 10 décembre 2024

Le secrétaire de séance
Angélique GONIN-CHARTIER



Le Maire,
René PONTET



Envoyé en préfecture le 13/12/2024

Reçu en préfecture le 13/12/2024

Publié le



ID : 069-216900068-20241210-2407144-DE